39 à versailles le 12. 9bre 1768

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

IV 1232

j'ai rendu compte, ~~au roy~~, monsieur, du choix que son academie de chirurgie avoit fait jeudy dernier, de mrs reves, didier et borel, ~~[illegible]~~ pour remplir la place de feu mr fagez. —

sa majesté ayant remarqué que, parmi le nombre des Elus, mrs reves et didier 2. avoient la pluralité des voix et ayant eu l'honneur de luy faire observer que la place de feu mr süe demeuroit vacante, elle a nommé pour remplir aussi ces deux places, sçavoir, celle de mr fagez, par mr reves, et celle de mr süe par mr didier 2e vous voudrés bien, monsieur, les faire reconnoistre à l'academie, en leur qualité de ~~[illegible]~~ conseillers du comité; et proceder ensuite à l'election des places vacantes dans

ARC 11
d. 87 n° 33

mr pibrac.

la classe de vous les adjoines,

j'ai l'honneur d'être avec les sentiments de la plus profonde considération, Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur

Lamartinière

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE